

# Club No Limit

## Abonnement Ligne Fixe

+

## Appels illimités vers les fixes et les mobiles en France Métropolitaine<sup>(1)</sup>

# 27,90€/mois

*Le forfait n'inclut pas la partie service des appels vers les n° courts et les n° spéciaux (commençant par 08)*

**Inclus GRATUITEMENT : messagerie vocale, liste rouge, rappel dernier appelant**

**Option DOM<sup>(2)</sup>**

**2h pour 2€/mois**

**Option INTERNATIONALE<sup>(3)</sup>**

**2h pour 2€/mois**

### Services sur la ligne téléphonique

Présentation du numéro .....	1 €/mois	Transfert d'appel.....	1 €/mois
Présentation du nom .....	1 €/mois	Signal d'appel .....	1 €/mois
Conversation à 3 .....	1 €/mois	Pack Services.....	3 €/mois

### Tarifs des appels au-delà du forfait ou hors-forfait

Vers les lignes fixes des autres clients Club Budget.....	gratuits
Vers fixes en local ou national France Métropolitaine <sup>(4)</sup> .....	0,015€/mn
Vers fixes box <sup>(5)</sup> (lignes dégroupées Freebox, Neufbox, Bbox, Livebox, etc.) .....	0,02€/mn
Vers mobiles réseaux Orange et SFR <sup>(6)</sup> .....	0,03€/mn (HC) et 0,13€/mn (HP)
Vers mobiles réseaux Bouygues Telecom et Free <sup>(7)</sup> .....	0,10€/mn (HC) et 0,16€/mn (HP)
Vers l'international <sup>(8)</sup> (grille complète sur demande).....	à partir de 0,065€/mn
Appel vers numéros courts & spéciaux (commençant par 08...).....	prix appel + prix service

La durée de l'appel est déduite/incluse dans votre forfait comme un appel national normal et le service est facturé tel que déterminé par l'éditeur du service, renseignez-vous au préalable auprès de ce dernier ou sur [www.infosva.org](http://www.infosva.org)

### Frais de gestion

Frais d'activation et de résiliation .....	GRATUIT
Remise en service, transfert ou déménagement de ligne .....	45,00 €
Défaut de paiement .....	2,50 €
Pénalités pour non-paiement après mise en demeure .....	15% (minimum 20 €)
Remise en service après suspension pour défaut de paiement .....	22,00 €
Envoi d'un duplicata de facture.....	0,49 €/facture
Gestion de paiements par chèque .....	2,00 €/paiement

(1) inclut les appels illimités vers les fixes et les mobiles en France Métropolitaine dans un cadre d'utilisation raisonnable défini comme suit : pour 100 correspondants différents dans le mois, durée maximum d'un appel : 2h, durée maximum vers un numéro par mois : 30h. Au-delà, les usages sont facturés aux tarifs en vigueur. Usage résidentiel uniquement, hors professionnel et entreprise.

(2) vers fixes et mobiles de Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion.

(3) vers fixes et mobiles d'Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Grèce, Hong Kong, Inde, Irlande, Israël, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Singapour, Suisse et Royaume-Uni.

Les deux options sont uniquement disponibles avec les offres Club No Limit. Aussi disponibles en 4h à 4€/mois.

(4) (5) (6) (7) (8) Coût de mise en relation vers fixes France Métropolitaine : 0,12 €. Coût de mise en relation vers mobiles France Métropolitaine : 0,23 €. Coût de mise en relation vers DOM et international : 0,23 €. Heures creuses (HC) : lundi-vendredi 21h30-8h, samedi 0h-8h & 12h-minuit, dimanche et jours fériés toute la journée. Heures pleines (HP) : le reste du temps.

# TARIFS DES APPELS INTERNATIONAUX ET VERS N° COURTS ET SPÉCIAUX

Tarifs en € TTC en vigueur au 01/05/18

Afghanistan	0,76	Chine	0,23	Guinée Équatoriale	0,40	Mariannes	0,21	Roumanie	0,23	Wallis & Futuna	0,71
Afghanistan - mobile	0,76	Chine - mobile	0,28	Guinée Équatoriale - mobile	0,40	Maroc	0,30	Roumanie - mobile	0,31	Yémen	0,50
Afrique du sud	0,20	Chypre (Grèce)	0,23	Guinée-Bissau	0,50	Maroc - mobile	0,51	Royaume-Uni	0,065	Zambie	0,30
Afrique du sud - mobile	0,30	Chypre (Grèce) - mobile	0,28	Guinée-Bissau - mobile	0,50	Marshall (Iles)	0,57	Royaume-Uni - mobile	0,38	Zambie - mobile	0,30
Albanie	0,24	Chypre (Turquie)	0,19	Guyana	0,50	Martinique	0,16	Royaume-Uni - premium	0,16	Zimbabwe	0,20
Albanie - mobile	0,47	Chypre (Turquie) - mobile	0,26	Guyana - mobile	0,71	Martinique - mobile	0,31	Russie	0,14	Zimbabwe - mobile	0,26
Algérie	0,24	Colombie	0,19	Guyane Française	0,16	Maurice	0,55	Russie - mobile	0,26		
Algérie - mobile	0,28	Colombie - mobile	0,32	Guyane Française - mobile	0,31	Mauritanie	0,40	Rwanda	0,30		
Allemagne	0,065	Comores	0,40	Haiti	0,47	Mauritanie - mobile	0,50	Rwanda - mobile	0,40		
Allemagne - mobile	0,31	Comores - mobile	0,40	Haiti - mobile	0,58	Mayotte	0,26	Sainte-Hélène	2,42		
Andorre	0,12	Congo (Rép. Dém)	0,30	Honduras	0,50	Mayotte - mobile	0,31	Sainte-Lucie	0,38		
Andorre - mobile	0,36	Congo (Rép. Dém) - mobile	0,40	Honduras - mobile	0,55	Mexique	0,20	Saint-Kitts-Et-Nevis	0,38		
Angola	0,20	Congo (Rép. Pop.)	0,30	Hong Kong	0,085	Mexique - mobile	0,31	Saint-Marin	0,09		
Angola - mobile	0,30	Congo (Rép. Pop.) - mobile	0,30	Hong Kong - mobile	0,12	Micronésie	1,16	Saint-Pierre-et-Miquelon	0,25		
Anguilla	0,38	Cook (Iles)	0,89	Hongrie	0,13	Moldavie	0,28	Saint-Vincent & Grenadines	0,47		
Antarctique	1,46	Corée du Nord	0,96	Hongrie - mobile	0,31	Moldavie - mobile	0,28	Salomon	1,65		
Antigua-et-Barbuda	0,37	Corée du Sud	0,11	Inde	0,62	Monaco	0,12	Samoa Américaines	0,23		
Antilles Néerlandaises	0,28	Corée du Sud - mobile	0,19	Inde - mobile	0,69	Monaco - mobile	0,18	Samoa Occidentales	0,61		
Arabie Saoudite	0,30	Costa Rica	0,22	Indonésie	0,22	Monaco - mobile (Africa)	0,32	Sao Tome-et-Principe	1,39		
Arabie Saoudite - mobile	0,30	Costa Rica - mobile	0,24	Indonésie - mobile	0,33	Monaco - mobile (Kosovo)	0,37	Sénégal	0,30		
Argentine	0,17	Côte d'Ivoire	0,30	Iran	0,30	Mongolie	0,54	Sénégal - mobile	0,40		
Argentine - mobile	0,21	Côte d'Ivoire - mobile	0,40	Iran - mobile	0,73	Mongolie - mobile	0,54	Serbie	0,27		
Arménie	0,35	Croatie	0,22	Iraq	0,66	Monténégro	0,27	Serbie - mobile	0,31		
Arménie - mobile	0,39	Croatie - mobile	0,38	Iraq - mobile	0,66	Monténégro - mobile	0,31	Seychelles	0,57		
Aruba	0,27	Cuba	1,39	Irlande	0,075	Montserrat	0,41	Sierra Leone	0,50		
Ascension (Iles)	1,21	Danemark	0,07	Irlande - mobile	0,33	Mozambique	0,40	Sierra Leone - mobile	0,50		
Australie	0,095	Danemark - mobile	0,31	Irlande - mobile	0,12	Myanmar (ex-Birmanie)	0,62	Singapour	0,10		
Australie - Christmas (Iles)	0,17	Diego Garcia	1,86	Islande	0,27	Namibie	0,20	Singapour - mobile	0,13		
Australie - Cocos-Keeling	0,17	Djibouti	0,40	Israël	0,13	Namibie - mobile	0,30	Slovaquie	0,23		
Australie - mobile	0,31	Djibouti - mobile	0,50	Israël - mobile	0,30	Nauru	0,89	Slovaquie - mobile	0,26		
Australie - Norfolk	1,35	Dominicaine (Rép.)	0,19	Italie	0,065	Népal	0,58	Slovénie	0,25		
Autriche	0,075	Dominicaine (Rép.) - mobile	0,27	Italie - mobile	0,35	Nicaragua	0,39	Slovénie - mobile	0,54		
Autriche - mobile	0,33	Dominique	0,40	Jamaïque	0,38	Nicaragua - mobile	0,49	Somalie	0,70		
Azerbaïdjan	0,35	Égypte	0,30	Jamaïque - mobile	0,43	Niger	0,30	Somalie - mobile	0,70		
Azerbaïdjan - mobile	0,35	Égypte - mobile	0,30	Japon	0,10	Niger - mobile	0,40	Soudan	0,40		
Bahamas	0,21	El Salvador	0,29	Japon - mobile	0,33	Nigeria	0,30	Soudan - mobile	0,40		
Bahreïn	0,29	El Salvador - mobile	0,37	Jordanie	0,30	Nigeria - mobile	0,40	Sri Lanka	0,46		
Bahreïn - mobile	0,33	Émirats Arabes Unis (EAU)	0,41	Jordanie - mobile	0,40	Niue	0,84	Suède	0,07		
Bangladesh	0,46	EAU - mobile	0,41	Kazakhstan	0,39	Norvège	0,075	Suède - mobile	0,32		
Bangladesh - mobile	0,56	Équateur	0,37	Kazakhstan - mobile	0,39	Norvège - mobile	0,29	Suisse	0,075		
Barbade	0,36	Équateur - mobile	0,41	Kenya	0,30	Nouvelle Calédonie	0,51	Suisse - mobile	0,39		
Belgique	0,065	Érythrée	0,63	Kenya - mobile	0,40	Nouvelle Calédonie - mobile	0,55	Surinam	0,59		
Belgique - mobile	0,33	Espagne	0,065	Kirghizistan	0,43	Nouvelle-Zélande	0,12	Swaziland	0,26		
Belze	0,35	Espagne - mobile	0,34	Kirghizistan - mobile	0,47	Nouvelle-Zélande - mobile	0,33	Syrie	0,40		
Bénin	0,30	Estonie	0,14	Kiribati	0,78	Oman	0,52	Syrie - mobile	0,50		
Bénin - mobile	0,40	Estonie - mobile	0,30	Kosovo	0,27	Oman - mobile	0,55	Tadjikistan	0,42		
Bermudes	0,18	États-Unis	0,065	Kosovo - mobile	0,37	Ouganda	0,30	Taiwan	0,13		
Bhoutan	0,37	États-Unis - mobile	0,065	Koweït	0,30	Ouganda - mobile	0,30	Taiwan - mobile	0,25		
Biélorussie	0,34	États-Unis - Alaska	0,095	Koweït - mobile	0,30	Ouzbékistan	0,35	Tanzanie	0,40		
Bolivie	0,35	États-Unis - spécial	0,10	Laos	0,62	Pacifique Sud (Iles)	0,91	Tchad	0,40		
Bolivie - mobile	0,43	Éthiopie	0,40	Lesotho	0,33	Pakistan	0,30	Tchad - mobile	0,40		
Bosnie	0,27	Éthiopie - mobile	0,50	Lettonie	0,77	Pakistan - mobile	0,30	Tchèque (Rép.)	0,17		
Bosnie - mobile	0,43	Falkland (Iles)	1,13	Lettonie - mobile	0,90	Palau	0,83	Tchèque (Rép.) - mobile	0,24		
Botswana	0,20	Féroé (Iles)	0,18	Liban	0,30	Palestine	0,28	Thaïlande	0,30		
Botswana - mobile	0,30	Fidji	0,66	Liban - mobile	0,40	Palestine - mobile	0,28	Thaïlande - mobile	0,38		
Brésil	0,16	Finlande	0,09	Liberia	0,40	Panama	0,37	Togo	0,40		
Brésil - mobile	0,35	Finlande - mobile	0,32	Libye	0,27	Panama - mobile	0,45	Togo - mobile	0,50		
Brunei	0,30	Gabon	0,20	Libye - mobile	0,27	Papouasie-Nouvelle Guinée	0,93	Tokelau	0,87		
Brunei - mobile	0,33	Gabon - mobile	0,30	Liechtenstein	0,09	Paraguay	0,39	Tonga	0,72		
Bulgarie	0,23	Gambie	0,41	Liechtenstein - mobile	0,51	Paraguay - mobile	0,43	Trinité-et-Tobago	0,39		
Bulgarie - mobile	0,31	Gambie - mobile	0,41	Lituanie	0,30	Pays-Bas	0,065	Tunisie	0,35		
Burkina Faso	0,30	Géorgie	0,28	Lituanie - mobile	0,33	Pays-Bas - mobile	0,39	Tunisie - mobile	0,35		
Burkina Faso - mobile	0,40	Géorgie - mobile	0,28	Luxembourg	0,09	Pérou	0,26	Turkménistan	0,41		
Burundi	0,30	Ghana	0,30	Luxembourg - mobile	0,31	Pérou - mobile	0,41	Turks & Caicos (Iles)	0,39		
Burundi - mobile	0,40	Ghana - mobile	0,30	Macao	0,25	Philippines	0,25	Turquie	0,20		
Cambodge	0,62	Gibraltar	0,16	Macédoine	0,35	Philippines - mobile	0,36	Turquie - mobile	0,30		
Cambodge - mobile	0,69	Gibraltar - mobile	0,25	Madagascar	0,40	Pologne	0,17	Tuvalu	0,84		
Cameroun	0,30	Grèce	0,12	Madagascar - mobile	0,40	Pologne - mobile	0,35	Ukraine	0,25		
Cameroun - mobile	0,40	Grèce - mobile	0,25	Malaisie	0,12	Polynésie Française	0,39	Ukraine - mobile	0,29		
Canada	0,07	Grenade	0,37	Malaisie - mobile	0,14	Polynésie Fr. - mobile	0,39	Uruguay	0,34		
Cap-Vert	0,47	Groenland	0,51	Malawi	0,28	Porto Rico	0,12	Vanuatu	0,88		
Cayman (Iles)	0,24	Guadeloupe	0,16	Malawi - mobile	0,28	Portugal	0,09	Venezuela	0,29		
Centrafic. (Rép.)	0,35	Guadeloupe - mobile	0,31	Maldives	1,03	Portugal - mobile	0,34	Venezuela - mobile	0,41		
Centrafic. (Rép.) - mobile	0,47	Guam	0,16	Malï	0,40	Qatar	0,40	Vièrges Américaines (Iles)	0,13		
Chili	0,13	Guatemala	0,29	Malï - mobile	0,40	Qatar - mobile	0,50	Vièrges Britanniques (Iles)	0,29		
Chili - mobile	0,28	Guatemala - mobile	0,36	Malte	0,17	Réunion	0,16	Vietnam	0,80		
Chili - premium	0,28										

## Principe de facturation

Les tarifs d'appels ci-contre sont exprimés par minute mais sont facturés à la seconde dès la première seconde, avec un coût de connexion de 0,23 €. Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour les numéros spéciaux internationaux.

Dans le cas des destinations ne comportant pas la mention "mobile", les appels vers les fixes et vers les mobiles sont facturés au tarif unique indiqué.

## Exceptions

Réseaux satellitaires (Inmarsat, Iridium, Thuraya, etc.) ou audiotexte : de 4,01€/mn à 10,01€/mn facturé à la minute.

Appels vers destinations non spécifiées dans la grille : 4,01€/mn facturé à la minute.

## Numéros spéciaux commençant par 08

Facturés en mode C+S.  
C : coût d'un appel vers un fixe national "normal" dépendant donc de votre offre.

S : coût du service tel que défini par le fournisseur de ce service (administration ou entreprise).  
0800 à 0805 : C+S gratuits  
0806 à 0809 : C payant + S gratuit (numéros banalisés)  
0810 +au-delà : C+S payants (numéros majorés).

## N° courts 10XY ou 3BPQ

Facturés en mode C+S, gratuit, banalisé ou majoré dépendant du numéro.

## N° renseignement 118

Facturés en mode C+S, gratuit, banalisé ou majoré dépendant du numéro.

## N° d'urgence gratuits

112 urgence Européenne, 18 pompiers, 15 samu, 17 police.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (applicables au 04/03/15)

### ART. 1 - OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les droits et les obligations de la société BUDGET TELECOM (ci-après "la Société"), Société Anonyme au capital de 531.037,95 €, dont le siège social est situé 52 rue d'Odin, Montpellier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 422 716 878 et du Client souscrivant au service de téléphonie commercialisé par la Société (ci-après "le Service"). Les présentes conditions sont complétées par la documentation commerciale et la fiche tarifaire. Le Client reconnaît expressément avoir eu connaissance de toute cette documentation, laquelle fait partie intégrante du Contrat liant la Société et le Client.

### ART. 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est destiné aux utilisateurs finaux et en aucun cas aux opérateurs de télécommunications ni à la revente. Selon les options choisies, le Service est constitué de différentes offres a) sur ligne fixe : présélection ou abonnement téléphonique (ci-après l'Abonnement) ou accès Internet haut-débit en technologie ADSL (ci-après l'ADSL) ou b) le cas échéant d'une offre de téléphonie mobile (ci-après le Mobile). Pour les offres présélection, Abonnement ou ADSL, le Client doit disposer d'une ligne téléphonique analogique isolée (ci-après la Ligne) et gérée par l'opérateur de boucle locale France Telecom (ci-après l'OBL) au moment de la mise en service et en être le titulaire.

### ART. 3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

3.1 Le Client peut souscrire indifféremment à l'une ou l'autre ou plusieurs offres du Service. La souscription peut s'effectuer sur le Site Web ou tout autre site marchand partenaire de la Société, par téléphone ou directement auprès d'un vendeur ou d'un point de vente dûment habilité à revendre le Service, selon les modalités qui lui sont précisées au moment de la souscription.

3.2 La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, dans la limite maximale de trois souscriptions par personne. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

3.3 Lors de la souscription le client s'engage à présenter son identité complète et exacte en fournissant le cas échéant une photocopie recto verso d'une pièce d'identité à son nom et en cours de validité (carte d'identité, passeport, etc.), ainsi que, pour les étrangers soumis à cette réglementation, la photocopie recto-verso d'une carte de résident à son nom et valable encore un an.

3.4 En cas de non-respect par le Client des dispositions de l'article 3.3, le Contrat est résilié de plein droit sous 10 jours et le Client reste redevable des sommes dues et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

### ART. 4 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles en vigueur du Code de la Consommation, le Client ayant souscrit à distance a la faculté de renoncer au Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 14 jours calendaires à compter de la réception des biens, de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services, ou de la commande ou de l'engagement d'achat en cas de démarchage à domicile. Toutefois, le droit de rétractation ne peut plus être exercé si le Client a explicitement renoncé à ce droit lors de la commande ou s'il utilise le Service avant l'expiration du délai susmentionné.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit signifier à la Société sa volonté en remplissant le formulaire de rétractation fourni et en envoyant à ses frais par lettre recommandée avec avis de réception à la Société dans le délai mentionné. En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions, la Société remboursera le Client des sommes versées hors frais d'expédition dans un délai maximal de 14 jours à compter de la réception du courrier.

### ART. 5 - DURÉE, ENGAGEMENT & RÉSILIATION

5.1 Le Service est souscrit pour une durée indéterminée, éventuellement assortie d'une période d'engagement.

5.2 Le Service est résiliable à tout moment :

- par la Société moyennant un préavis de 10 jours ouvrés en cas de non-respect par le Client de ses obligations, en cas de retrait des autorisations administratives nécessaires au fonctionnement du Service, en cas de changement d'infrastructure technique rendant incompatible la Ligne du Client ou en cas de force majeure, ou dans tout autre cas moyennant un préavis de 30 jours ouvrés,

- par le Client : soit dans le cadre légal de la portabilité pour le mobile, soit moyennant l'envoi à la Société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, d'un courrier de résiliation à l'adresse figurant aux présentes.

La résiliation sera effective dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception du courrier par la Société. Des frais de résiliation précisés dans la documentation commerciale seront éventuellement facturés. Dans l'intervalle, le Client reste redevable de ses usages du Service (forfaits, options, communications).

5.3 Cas spécifique de l'engagement : en cas d'arrêt du service avant la date de fin d'engagement le client est redevable des mois restants qui lui sont facturés en une seule fois. Un client sous engagement ne peut pas modifier le Service, notamment son niveau de forfait, sauf accord explicite avec la Société.

### ART. 6 - FACTURATION ET PAIEMENT

6.1 Les forfaits et options sont facturés chaque mois, au prorata temporis le premier mois de leur souscription, et sont payables d'avance. Toute période entamée est due en totalité ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non-utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus.

6.2 Les communications émises par le Client, vocales, textuelles, multimédia ou data, si elles ne sont pas couvertes par un forfait, ainsi que celles reçues par lui lorsqu'il se trouve hors de France métropolitaine, sont facturées à terme échu sur la base des tarifs en vigueur à la date de souscription du Service.

6.3 Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans la documentation commerciale et la fiche tarifaire.

6.4 Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut se procurer les derniers tarifs en vigueur sur demande au Service Client ou sur le Site Web.

6.5 La Société se réserve le droit a) d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 50€t.c, b) en cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, à suspendre la ligne dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé et à facturer au client les frais administratifs et techniques induits tels que définis dans le guide tarifaire, c) de facturer, sur des factures ultérieures tout appel, forfait, ou option qui n'aurait pas été facturés à la date de facturation normale, d) de demander un dépôt de garantie en cas d'incident de paiement.

6.6 En cas de non-paiement des sommes dues dans les délais prévus, et après mise en demeure préalable de payer laissée sans réponse pendant plus de 30 jours, une pénalité de 15% des sommes restant dues avec un minimum de 20 euros TTC sera exigée.

### ART. 7 - SUSPENSION DU SERVICE

7.1 Après en avoir informé le Client, la Société peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants : a) utilisation du Service de manière non conforme aux dispositions des présentes par exemple : détournement du Service, abus, etc., b) défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, c) absence ou fausse déclaration du Client relativement à son identité, d) fraude ou tentative de fraude du Client notamment dans le cadre des paiements par exemple : utilisation illicite de carte bancaire, etc.

7.2 Le Client est expressément informé que pendant la suspension du Service, la facturation n'est pas stoppée ni reportée de quelque façon que ce soit.

7.3 Dans le cas où la cause de suspension n'a pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés à compter de la date de suspension le Contrat est résilié de plein droit. En conséquence le Service est automatiquement désactivé et le Client ne peut plus ni émettre ni recevoir aucune communication et qu'il perd définitivement tout usage du numéro de téléphone qui lui était attribué. Tout crédit ou report de communication restant et tout avoir est automatiquement et irrévocablement perdu. Toute somme due reste due et génère des intérêts aux taux en vigueur.

### ART. 8 - OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1 Le Client s'engage à utiliser le Service qu'il a souscrit conformément aux conditions contractuelles et à l'usage pour lequel il a été conçu et pour lequel il est commercialisé.

8.2 Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du Contrat ainsi que de l'exécution des obligations souscrites.

8.3 Le Client, personne physique ou morale, est tenu de informer la Société de tout changement intervenant dans ses coordonnées d'identification, postales ou électroniques dans un délai maximal de 15 jours courant à compter du changement en cause.

8.4 Le Client s'engage à utiliser le Service avec des terminaux agréés par les autorités compétentes conformément aux dispositions du Code des Postes et des Communications électroniques. Il garde la responsabilité des terminaux et accessoires y compris en cas de suspension ou d'interruption du Service.

8.5 Le Client s'engage à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives à sa souscription.

8.6 Le Client s'engage à respecter les conditions particulières d'utilisation du Service.

### ART. 9 - OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

9.1 La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la qualité du Service, étant précisé que les communications émises ou reçues par le Client sont acheminées par des opérateurs de réseaux partenaires, distincts de la Société. La Société ne saurait donc être tenue responsable des obligations relevant de l'exploitation de réseaux de télécommunications.

9.2 Le Client est informé que la capacité d'un réseau de télécommunications varie notamment en fonction du nombre d'utilisateurs connectés à un même instant pouvant ainsi entraîner une saturation de réseau.

9.3 La responsabilité de la Société ne saurait également être engagée en cas de : a) utilisation non conforme du Service par le Client et/ou par ses correspondants, b) utilisation du Service consécutive à une divulgation, une désactivation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service et plus généralement, d'utilisation dudit Service par une personne non autorisée, c) utilisation d'un téléphone incompatible avec le Service ou dysfonctionnements provenant du téléphone du Client, d) suspension du Service dans les cas visés aux présentes, e) perturbations ou interruptions non directement imputables à la Société ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques, f) perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruptions de tout ou partie des services proposés sur les réseaux fournis et exploités par des opérateurs tiers, g) prestations rendues par des prestataires indépendants, auxquelles le Client peut avoir accès par l'intermédiaire du Service (toute réclamation concernant ces services doit être adressée aux prestataires les ayant rendus)

h) survenance d'un événement de force majeure telle que définie par la jurisprudence de la Cour de Cassation, i) toute perte de donnée résultant d'un des événements susvisés.

9.4 La Société ne saurait en aucun cas être tenue de réparer les dommages indirects éventuellement subis par le Client.

### ART. 10 - MODIFICATION ET ÉVOLUTIONS

Afin d'améliorer constamment ses offres et dans le respect du Code de la consommation, la Société peut être amenée à faire évoluer le Service et les présentes Conditions et à proposer au Client de nouvelles offres. La Société en informera le Client un mois avant leur entrée en vigueur et le Client sera libre de refuser expressément l'évolution. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions et à défaut sera réputé avoir accepté leur application.

### ART. 11 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

11.1 Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, aux seules fins de la gestion du Contrat et de la fourniture du Service.

11.2 Le Client dispose du droit, s'il en manifeste le souhait, de figurer gratuitement sur une liste d'abonnés ou d'utilisateurs destinée à être publiée. Dans ce cas, le Client bénéficie de tous les droits habituels liés à l'annuaire universel.

### ART. 12 - SERVICE CLIENT ET RÉCLAMATION

Un Service Client dont les coordonnées figurent en fin des présentes est mis à la disposition du Client pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Service. Toute réclamation du Client relative à l'exécution du Contrat peut être adressée par écrit au Service Client aux coordonnées figurant à la fin des présentes.

Si un désaccord subsiste après traitement du dossier, le Client peut saisir gratuitement le médiateur des communications électroniques. Pour cela, il doit compléter directement le formulaire mis à disposition sur le site [www.mediateur-telecom.fr](http://www.mediateur-telecom.fr).

### ART. 13 - CESSIION DU CONTRAT

Le Service est fourni en considération de la personne du Client qui s'interdit en conséquence de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit, le bénéfice de l'utilisation de la carte SIM, sauf accord préalable et écrit de la Société. Après information préalable du Client, la Société se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat.

### ART. 14 - TRIBUNAL COMPÉTENT

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels.

Le Client reconnaît :

- être informé que la mise en place du Service peut annuler techniquement tout services préalablement activés sur ses lignes chez un autre fournisseur et qu'il revient au Client de s'en informer auprès de ce fournisseur ;

- être informé qu'il lui appartient de résilier commercialement les contrats antérieurement souscrits auprès d'autres fournisseurs, sauf dans certains cas spécifiques (cas de la portabilité mobile par exemple) pour lesquels la Société communiquera explicitement au Client la marche à suivre ; La Société conseille au Client de vérifier que la résiliation commerciale des contrats précités n'entraînera pas de pénalités à sa charge. La Société ne prendra en aucun cas à sa charge les pénalités éventuelles ; - avoir bien noté que s'il souhaite mettre fin au Service, il devra en faire la demande à la Société comme décrit dans l'article 5 des présentes, notamment par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR) envoyée à l'adresse précisée ci-dessous.

Pour toute information complémentaire, ou en cas de difficulté avant ou après la mise en œuvre du Service, le Client peut contacter le Service Client de la Société aux coordonnées suivantes :

BUDGET TELECOM

52 RUE D'ODIN

CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Téléphone : 0811 14 77 14 (service 0,06€/mn + prix appel)

Mail : [info@budget-telecom.com](mailto:info@budget-telecom.com)

Site Web : [www.budget-telecom.com](http://www.budget-telecom.com)

Budget Telecom, SA au capital de 602 085,60 €

SIREN : 422 716 878 RCS Montpellier